

Nombre de sites patrimoniaux remarquables

Définition de l'indicateur

La loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) promulguée le 7 juillet 2016 a créé les sites patrimoniaux remarquables pour clarifier la protection en faveur du patrimoine urbain et paysager. Cette dénomination concerne des « villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. ».

Les « sites patrimoniaux remarquables » (SPR) se sont substitués automatiquement aux anciens dispositifs de protection suivants :

- les secteurs sauvegardés
- les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)
- les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP).

Plus de 800 sites patrimoniaux remarquables ont ainsi été créés dès le 8 juillet 2016.

Type d'indicateur

Indicateur de réponse

Jeu d'indicateur existant

-

Échelle de renseignement

Champagne-Ardenne, départements

Objectifs et valeurs de référence

/

Sources de données

DREAL / Service Eau Biodiversité et Paysages

Fournisseur de données

DREAL / Service Eau Biodiversité et Paysages

Fréquence d'actualisation

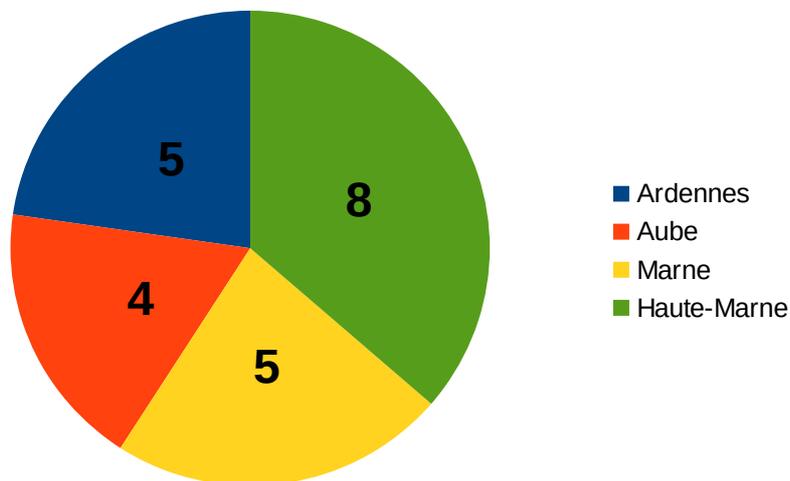
Tous les ans

Limites et précautions

-

Indicateur

Nombre de sites patrimoniaux remarquables en Champagne-Ardenne en 2016
Source : DREAL / Service Eau Biodiversité et Paysages



La Champagne-Ardenne comptait au total en 2016 22 sites patrimoniaux dont une majorité en Haute-Marne. Quatre de ces sites concernent les anciens secteurs sauvegardés et se situent à Charleville-Mézières (08), Sedan (08), Troyes (10) et Langres (52).